

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : St-Germain Marie-Pierre

<https://www.cadre21.org/membres/0f1144606fe37f3dfd8e49bb>

Date d'obtention : 2021-04-12 13:46:24

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Prendre les versions des faits des jeunes de l'école concernés en utilisant la grille d'évaluation de l'incident. Déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant (si malveillant, ne pas prendre la version de l'instigateur). Confisquer les cellulaires selon la méthode SEXTO (sans regarder les images). Contacter le service de police.

Si les faits sont rapportés par un parent, l'orienter vers le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de prendre la version des faits de tous les acteurs concernés (sauf un instigateur malveillant) afin d'obtenir une bonne collecte de données, de vérifier les informations partagées et compléter la grille pour favoriser le travail des policiers.

Une fois qu'il est établi qu'il y a présence de pornographie juvénile, les cellulaires doivent être rapidement confisqués afin d'éviter la propagation des images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque l'instigateur est malveillant, il est important de demeurer discret, d'obtenir la collaboration des parents et de saisir rapidement son cellulaire.

La confiscation du cellulaire est une étape délicate qui suscitera sûrement des réactions vives chez les jeunes.